

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination de Membres du Conseil  
d'administration de l'Université de Mons**

**A.Gt 13-10-2022**

**M.B. 19-12-2022**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités organisées par la Communauté française, l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 14 novembre 2018 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons, représentant les milieux économiques, sociaux et politiques :

- 1° Monsieur Daniel GAUTHIER ;
- 2° M. Nicolas DUMONT ;
- 3° M. Gianni INFANTI ;
- 4° Monsieur Pascal BAURAIN ;
- 5° Monsieur Philippe LESNE ;
- 6° Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ ;
- 7° Madame Camille DIEU.

**Article 2.** - Les membres visés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour un mandat de 4 ans, prenant fin le 30 septembre 2026.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 novembre 2018 portant nomination de membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 octobre 2022.

Par le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

**P.-Y. JEHOLET**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

**V. GLATIGNY**